

[DÉMARCHE QUALITÉ]

9 Les vétérinaires ont aussi leur « Guide de bonnes pratiques »

Garantir une bonne gestion du médicament dans les cabinets vétérinaires et sécuriser son utilisation, tel est l'objectif de la démarche qualité mise en place par les groupements techniques vétérinaires.

« **L**e médicament vétérinaire est au carrefour des préoccupations des filières agroalimentaires d'amont et d'aval, souligne Jacqueline Bastien, vice-présidente de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV). En amont d'abord, l'industrie pharmaceutique s'inquiète d'une possible remise en cause de ses efforts par un manque de rigueur au niveau des utilisateurs de médicaments, vétérinaires et éleveurs confondus. »

En effet, ces dernières années, les fabricants et les distributeurs de médicaments vétérinaires ont mis en place de nombreuses démarches qualité et ils souhaitent que leurs efforts trouvent un prolongement au niveau de la prescription et de la délivrance afin de garantir la sécurisation de toute la filière.

« En aval, les entreprises agroalimentaires de transformation et les fédérations d'éleveurs sont également à la recherche de garanties accrues



E. BIGNON

Les dossiers des élevages suivis comportent les ordonnances, les résultats d'analyses, les bilans annuels... et sont consultables par tous les vétérinaires du cabinet.

le risque pour le consommateur en cas de présence de résidus dans les denrées, le risque pour l'animal, le risque pour l'utilisateur ou encore pour l'environnement. »

Depuis la commande des médicaments jusqu'à la destruction des emballages en passant par le suivi des résidus, tout est passé au crible. Cela concerne aussi bien la gestion physique des médicaments que la prestation du vétérinaire (prescription, délivrance, administration des médicaments) et la traçabilité. « Après toute une série de formations dispensées aux vétérinaires l'an dernier, nous en sommes actuellement à la phase de mise en place du référentiel sur le terrain », poursuit Jacqueline Bastien.

Frédéric Decante, Antoine Seguin et Céline Pouget, tous trois vétérinaires dans un cabinet en Lozère, ont intégré la démarche il y a un an. « Au départ, cela paraît très contraignant et nécessite une vraie discipline de chacun d'entre nous, avouent-ils. Le premier audit-conseil a révélé nos faiblesses. Nous avons alors chercher à changer certaines habitudes. » Par exemple, au niveau de la gestion des stocks, des règles strictes de classement des médicaments ont été mises en place. Les produits à date de péremption les plus proches sont positionnés au premier plan et identifiés par une étiquette de couleur. Des

camment vétérinaire, constate Frédéric Decante, vétérinaire en Lozère. Il n'est pas exclu qu'un jour nos clients nous demandent de prouver la qualité de notre travail. Alors mieux vaut anticiper. »

► Vers une meilleure gestion des médicaments entamés

Pour répondre à ces préoccupations, la SNGTV a décidé de mettre en place une démarche de type *Guide des bonnes pratiques*. Son objectif est d'aider les vétérinaires à décrypter une réglementation complexe et de proposer des solutions opérationnelles à mettre en place pour garantir la bonne gestion et la bonne utilisation du médicament dans leur cabinet.

« Ce guide constitue un référentiel de base, accessible à tous les vétérinaires qui le souhaitent, note Jacqueline Bastien. Il liste les mesures préventives permettant de maîtriser des dangers majeurs tels que le défaut d'efficacité,



E. BIGNON

La délivrance de médicaments s'accompagne systématiquement d'une ordonnance.

sur l'utilisation du médicament. » L'enjeu est d'éviter l'apparition de crises qui pourraient être dévastatrices et de rassurer les consommateurs sur la sécurité des produits et la traçabilité des pratiques. « En élevage, les chartes qualité qui se développent font la part belle à une bonne utilisation du médi-

AVIS D'EXPERT

E. BIGNON



JACQUELINE BASTIEN, vice-présidente de la SNGTV

« Une nécessité de reconnaissance »

« La démarche du *Guide des bonnes pratiques du médicament vétérinaire* permet aujourd'hui d'apporter des garanties sur les engagements de la profession vétérinaire vis-à-vis des filières et des consommateurs. L'objectif est d'accompagner un maximum de vétérinaires dans

cette démarche. Plus de trois cents vétérinaires ont déjà été formés. Dans les mois à venir, les cabinets qui le souhaitent pourront aller plus loin en obtenant une reconnaissance de leur engagement à travers une certification validée par un organisme extérieur. »



M. Louarn

► **Bichonnez votre matériel !**

Des aiguilles à usage unique valent mieux que des aiguilles usagées ; des seringues à usage vraiment unique risquent moins d'altérer le médicament que des seringues ayant déjà servi à d'autres usages...

Ah ! Les pistolets drogueurs bien fatigués, les perfuseurs bouchés et maculés, les entonnoirs à multiples usages, les cordelettes de vêlage qui cassent au plus mauvais moment, les bracelets de marquage qui se débinent !

JMN

ments. Le réfrigérateur a été changé.

Un thermomètre permettant de contrôler les températures mini-maxi a été installé et des relevés sont réalisés une fois par semaine. D'autre part, une armoire fermant à clé a également été installée pour stocker les médicaments à risques (anesthésiques, etc...). Parmi les autres bonnes habitudes prises, citons encore l'inscription de la date d'ouverture sur les médicaments entamés, la mise en place d'un local pour la gestion des déchets liés au traitement, etc...

lorsque l'on 'détaille' des unités à un éleveur pour traiter un animal, plutôt que de lui facturer un conditionnement entier. C'est certes plus économique pour lui mais il faut veiller à la traçabilité des produits. »

Autre point à améliorer : la tenue dans les règles de l'art du registre des médicaments délivrés. Celle-ci devrait permettre de croiser facilement les données « élevage, animal, médicament », notamment en cas de rappel de lot. « *Cela nécessiterait de changer le logiciel informatique que nous utilisons actuellement. Or, cela représente un investissement financier et humain lourd, estiment les associés. Sans compter qu'il n'y a pas de bénéfice direct à tirer de cette mesure. En attendant, les doubles des ordonnances font foi. »*

Cela dit, les associés considèrent qu'il est important à terme de pouvoir aller jusqu'au bout de la démarche, c'est-à-dire jusqu'à la certification par un organisme externe. « *C'est un passage obligé si l'on veut conforter notre légitimité à délivrer des médicaments. »*

EMELINE BIGNON

► **Garantir de bonnes conditions de conservation**

Aujourd'hui, tout n'est pas encore parfait, mais la situation s'est bien améliorée. « *On ne vise pas le 20/20 tout de suite !, lance Frédéric Decante. S'il y a des points sur lesquels on peut encore progresser comme la gestion des médicaments entamés, d'autres non-conformités apparaissent plus difficiles à lever. »* Par exemple, le problème de déconditionnement des médicaments, lié à des tailles de flacon inadaptées, pose un réel problème. « *C'est notamment le cas*



E. BIGNON

Prélèvements biologiques et médicaments à maintenir au froid ne sont plus stockés dans le même réfrigérateur.

Les voitures sont équipées de caisses fermant à clé, ainsi que de dispositifs permettant de limiter les variations de température.



J. BASTIEN

inventaires systématiques de tous les lieux de stockage sont réalisés à intervalle fixe, y compris dans les voitures. « *Ce fonctionnement rigoureux nous a permis de réduire*

significativement les pertes liées aux produits périmés (plus de 2 000 euros). » Les modifications ont également porté sur les conditions de conservation des médica-